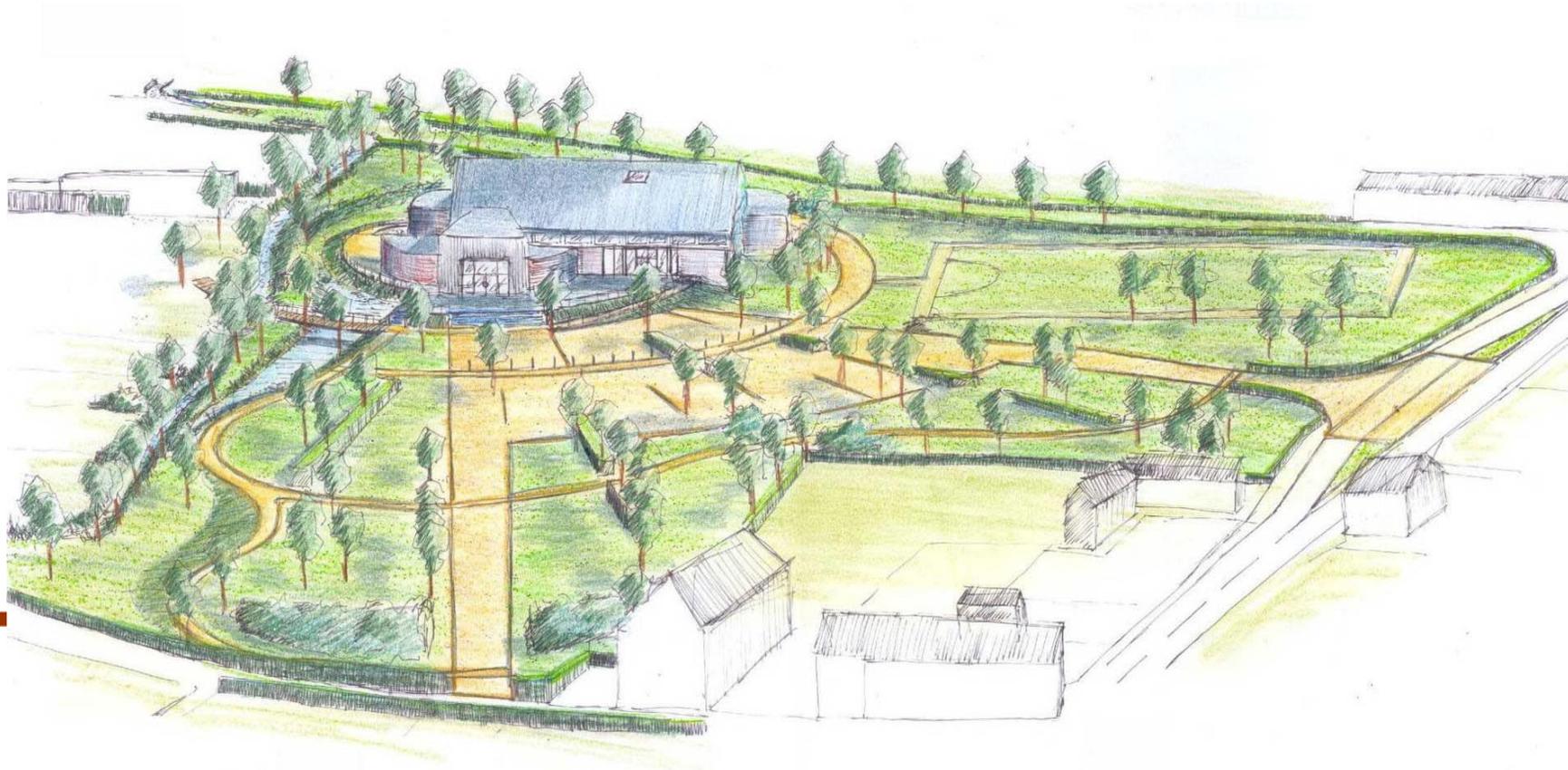


La future salle polyvalente de Beaufort & son jardin



ON

B / LES PROJETS DE VALORISATION

### 3.2. Le projet d'aménagement de la future salle polyvalente

La commune de Beaufort étudie un projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente et de l'aménagement de ses abords. Ce projet, maîtrise d'ouvrage communale, est soutenu et fait l'objet de financement du Conseil Général du Nord dans le cadre des politiques FDAN équipement et FDAN cadre de vie.

#### 3.2.1. Situation

**Le projet d'aménagement est situé dans la centralité villageoise, dans le prolongement sud des polarités administratives (mairie) et religieuse (église). Il**

**bénéficie d'une situation stratégique.** L'implantation du nouvel équipement s'effectue sur un terrain communal cadastre n°287.

Il est délimité :

- Au nord par le ruisseau d'Auffignies, et au-delà par les annexes et la cour de la mairie,
- A l'ouest par la ruelle Tournante,
- A l'est par la ruelle Joyeuse,
- Au sud, par la rue d'Avesnes.

Le terrain, d'une surface de 12 390 m<sup>2</sup> en forme de L retourné, est une prairie bordée de haies bocagères, ponctuées d'arbres de haut jet de forme têtard. **La topographie est relativement plane** ; le terrain suit une pente naturelle sud/nord depuis le CD 307 vers le ruisseau. Cette pente est de l'ordre de 5%.

#### A noter que :

- La berge sud du ruisseau présente un niveau légèrement supérieur par rapport à la berge opposée en raison de l'épandage successif des matériaux extraits du curage,
- Un léger talweg, d'orientation est/ouest, s'étire au centre de la parcelle.

**En raison de l'évolution des besoins**, qu'il s'agisse des scolaires, des associations, et des habitants et de leur sécurité, **la municipalité a opté pour la délocalisation et la construction d'un nouvel équipement.**



Panorama de la parcelle communale

### 3.2.2. La salle polyvalente

Le bâtiment sera implanté à l'extrémité Nord Est de la parcelle dans le prolongement et, au plus près de la mairie, de ses annexes et de la ruelle Tournante afin de bénéficier et d'optimiser les accès et les relations avec la polarité. Il est orienté sud-ouest et présente une surface au sol d'environ 550 m<sup>2</sup> comprenant un toit à double pans pour le bâtiment principal et une toiture terrasse pour les annexes.

Il comporte un hall d'entrée, une salle polyvalente, des sanitaires et vestiaires, un bar, des cuisines et des annexes et stockage. Le projet prévoit une surélévation du bâtiment de 0,60 m.

Le site d'implantation de la salle polyvalente représente un véritable enjeu pour affirmer sa centralité villageoise permettant outre la construction du nouvel équipement public, la réalisation d'un nouvel espace public villageois.

Ce nouvel espace public envisagé par la collectivité permettrait de disposer d'un lieu de rassemblement et de manifestations. Le nouvel espace polyvalent et représentatif pour la commune, sera implanté à l'articulation et dans l'axe de la mairie et de l'église.

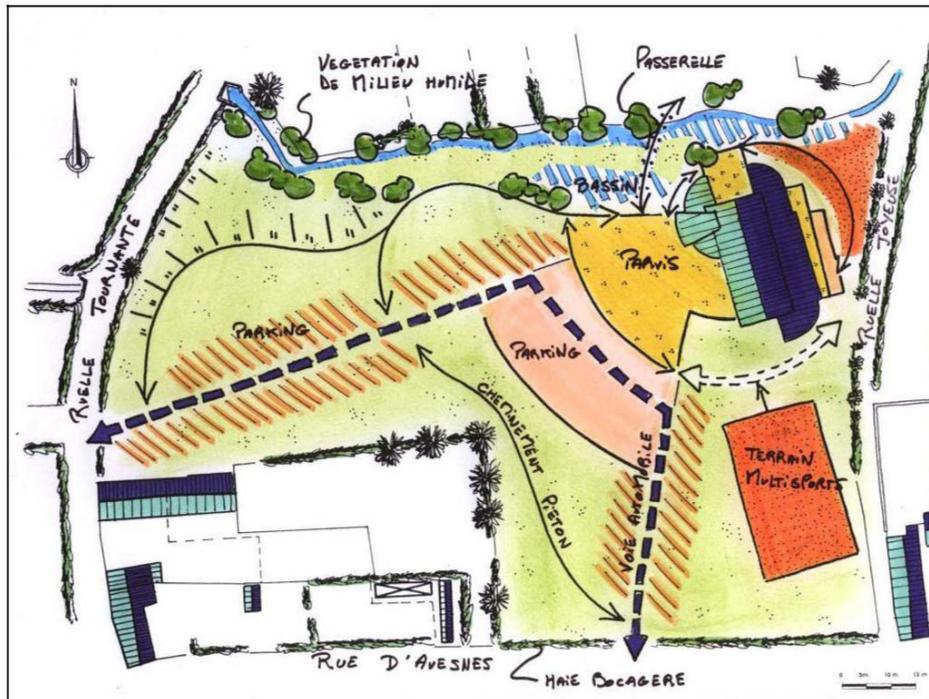


Schéma de fonctionnement des abords de la salle polyvalente

### 3.3.3. Le traitement des abords

Le projet d'aménagement sera associé concomitamment au traitement du bâtiment. Il en constitue l'avant scène. Il s'inscrit dans une démarche globale, véritable charte d'aménagement intégrant :

- un concept paysager fort,
- une démarche de haute qualité environnementale,
- une palette de matériaux, de revêtements des sols et une palette végétale adaptée et en harmonie avec le site.

#### Le projet vise :

##### **A maintenir et à conforter les spécificités naturelles et paysagères**

- préservation des haies bocagères ceinturant la parcelle, -
- valorisation du ruisseau d'Auffignies,
- maintien des zones enherbées.

##### **A développer un équipement structurant de plein air**

- pour la promenade, l'accueil du public,
- pour l'organisation de manifestations culturelles,
- ouvert sur le village et renforçant les liaisons douces.



Le projet de composition des espaces extérieurs s'inspire des lignes de composition du bâtiment, lignes directives rayonnant autour et dans les axes du bâtiment. L'objectif est d'inscrire le nouvel aménagement au sein d'un espace paysager et de donner à ce lieu de plus d'un hectare, la notion de parc.

Ce parc réunira plusieurs fonctions : DETENTE (promeneurs), SPORTIF (aire de jeux, terrain multisports), SOCIOCULTUREL (utilisateur de la salle).

L'enjeu du projet est de mixer ces différentes fonctions

**Le schéma d'organisation indique les sous ensembles qui se déclinent sur le site :**

- **Le bâtiment** de 550 m<sup>2</sup>,
- **Un parvis** d'environ 200 m<sup>2</sup> situé le long de l'entrée, traité en pavage pierre bleue,
- **Un ensemble de cheminements piétons traités en sable stabilisé avec chaînage en moellon de pierre bleue,**
- Une zone de stationnement dans le prolongement du parvis traitée en sable stabilisé ou béton désactivé avec chaînages en moellon de pierre bleue représentant une surface de 1 000 m<sup>2</sup>,
- Une passerelle en bois en extrémité nord du site aux abords de la salle polyvalente permettra de créer une liaison directe avec les pôles église et mairie,
- Un terrain multisports en extrémité sud est le long de la ruelle Joyeuse, traité en enrobé à base d'un liant d'origine végétale,
- Des noues et bassins de rétention des eaux pluviales le long du ruisseau et en limite sud, à l'accroche de la ruelle Tournante.

**L'accès des véhicules s'effectuera uniquement depuis la rue d'Avesnes. Par contre, les liaisons douces sont privilégiées depuis la ruelle Tournante, la rue d'Avesnes, la ruelle Joyeuse et le pôle mairie.**

**L'aménagement paysager occupera une part importante dans le projet d'aménagement et dans la structuration du site. Il est ainsi prévu les plantations d'arbres de haut jet, de massifs arbustifs, de haies bocagères, de plantes de milieu humide afin de renforcer la spécificité du lieu et la présence de l'eau. Le projet intègre la mise en lumière du site sous la forme de projecteurs encastrés sous les arbres tiges et des bornes.**

### **La gestion de l'eau <sup>1</sup>**

**L'eau constitue l'élément fort du projet. Il est prévu de collecter les eaux de pluie et du ruissellement des surfaces minérales (toitures de la salle polyvalent et de la mairie, terrain multisports et cheminements) de les diriger et de les stocker dans une noue. L'objectif est de gérer ces eaux afin de tamponner et de réguler les rejets dans le ruisseau d'Auffignies.**

**Ainsi, la gestion des eaux de ruissellement se fera par des noues et la mise en place d'un procédé de génie épurateur : roselière + prairies humides. Le projet prévoit également la création de cunettes (parallèlement à l'axe de la voie) et d'un réseau d'écoulement.**

**Il est prévu le long du ruisseau d'Auffignies la création de bassins de rétention** temporaires ou permanents. Lors de fortes précipitations, lorsque le ruisseau sera en charge, les noues formeront des bassins tampons.

L'étude de faisabilité du projet définira si ces bassins, situés le long de la limite parcellaire, seront reliés au ruisseau, ou au contraire indépendants de celui-ci.

---

<sup>1</sup> La problématique de l'eau dans ce projet est telle que sa gestion a fait l'objet d'une étude spécifique par l'Agence TAUW ENVIRONNEMENT. (cf. encadré page suivante)

## B / LES PROJETS DE VALORISATION

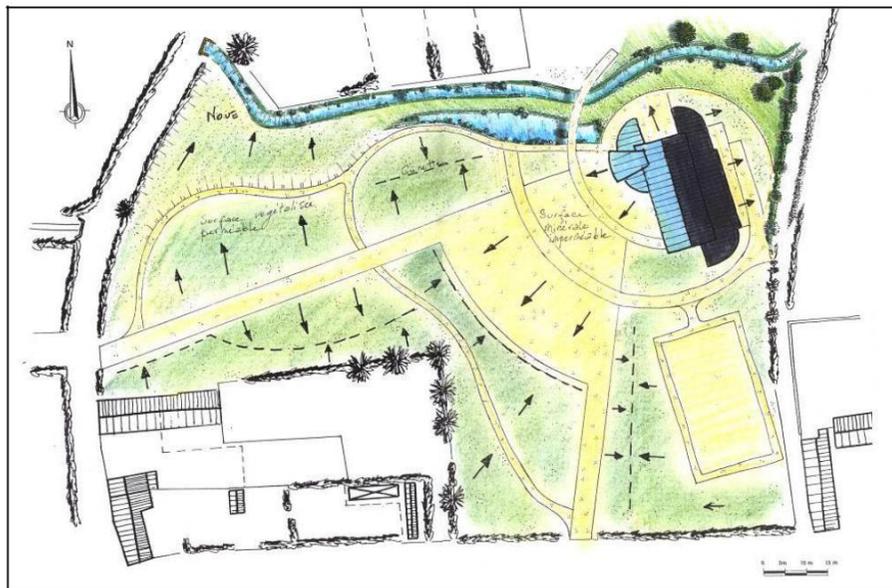
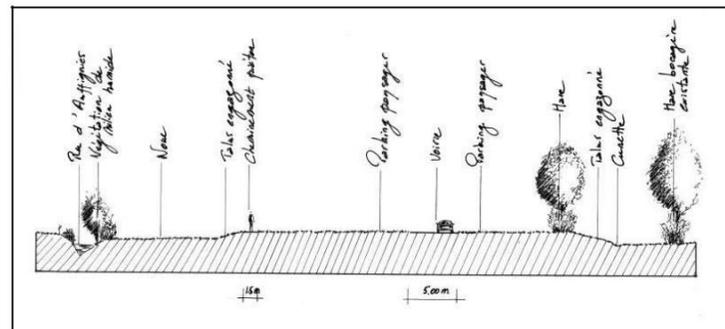


Schéma d'écoulement des eaux des abords de la salle polyvalente



Coupe transversale des abords de la salle polyvalente

La noue se situera à l'extrémité Nord Ouest de la parcelle. En légère déclivité elle jouera un rôle de prairie humide et se substituera au talweg existant qui sera supprimé. **Elle sera en charge en cas de pluies abondantes et constituera un bassin de rétention supplémentaire.** En période estivale, cette partie du site s'assèchera et sera enherbée.

Les précipitations annuelles sur la commune sont de 650 mm en moyenne. A titre indicatif il est possible d'estimer à  $0,650 \times 2450 = 1\ 592\ m^3$  d'eau de ruissellement provenant des surfaces minéralisées imperméables **qu'il faudra gérer annuellement**. A ce volume s'ajoutera un certain volume d'eau émanant des infiltrations naturelles des eaux de pluies provenant des surfaces végétales perméables.

*L'inventaire écologique a permis de montrer qu'il n'existe pas d'habitats humides et d'espèces remarquables sur le site. La seule difficulté réside dans le remblai qui est situé dans le lit majeur du ruisseau. Nous avons insisté sur le fait que l'ados<sup>1</sup> modifiait le lit et que la zone n'avait donc pas de caractère inondable (ceci est conforté par l'étude de la végétation).*

Agence TAUW ENVIRONNEMENT

<sup>1</sup> "Aménagement du sol en vue de son irrigation par ruissellement, constitué par deux plans inclinés en sens inverse, présentant à leur partie supérieure une arête commune, sensiblement horizontale, parcourue par une rigole de déversement, et bordée à leur partie inférieure par une rigole" [www.granddictionnaire.com/](http://www.granddictionnaire.com/)

### La végétation

**La parcelle est actuellement cernée par une haie bocagère qui en marque la limite séparative. Cette haie sera confortée. Les haies appuient la trame du projet et en constitue son armature.**

- en limite de parcelle celles-ci isoleront le site,
- à l'intérieur du parc elles rappelleront le caractère bocager du territoire et établiront des lignes de force du projet.

**Des groupements d'arbres contrasteront avec cette linéarité.** A l'extrémité des haies un alignement de moins en moins marqué se prolongera. Près du plan d'eau une végétation particulière, propre au milieu humide, sera ultérieurement choisie.

### Accessibilité et cheminements

**Le projet ne prévoit pas la création d'un réseau de voiries lourdes, mais d'une voie légère d'une emprise de 3,50m avec l'instauration d'un sens de circulation. Les véhicules accéderont à la parcelle par la rue d'Avesnes et en sortiront ruelle Tournante.** Un autre accès réservé se fera depuis la ruelle Joyeuse afin d'accéder à l'arrière de la salle.

A l'intérieur du **parc il existera plusieurs types de cheminements :**

- un axe principal permettra aux automobilistes d'accéder au site,
- un autre chemin reliera le parking à l'arrière de la salle en passant par l'aire de jeux, il pourra être utilisé par des voitures,
- un chemin pour les piétons reliera les façades avant et arrière de la salle. Une passerelle permettra de franchir le point d'eau et d'accéder à la mairie,
- enfin, dans le reste du parc le cheminement sera plus "libre".

**Les cheminements piétons seront favorisés depuis la trame viaire et la polarité. Ils seront traités en stabilisés** et permettront de relier les différents espaces : l'aire de jeux, la salle, le parking, les rues adjacentes. Leur tracé est lié aux différents types de fonctions. Ainsi, aux abords du bâtiment, le tracé dirige les visiteurs. En s'éloignant, les trajectoires sillonneront le site pour créer une promenade.

### Stationnement

#### **Le parti d'aménagement prévoit deux types de stationnement :**

- 1/ Le stationnement pour un usage quotidien, traité en stabilisé et implanté au plus près de la salle, il pourra contenir une vingtaine de véhicules.** Un emplacement supplémentaire a été prévu à l'arrière de la salle et sera réservé pour le stationnement des véhicules de service.
- 2/ Le stationnement exceptionnel d'importantes manifestations en période d'affluence. Les véhicules stationneront sur des emplacements réservés, traités en dalles engazonnées ou en gazon renforcé stabilisé et drainé.** Ces emplacements seront réalisés le long de la voie et dans le prolongement du parking.

### 3.3. Les hypothèses d'aménagement des jardins de la mairie

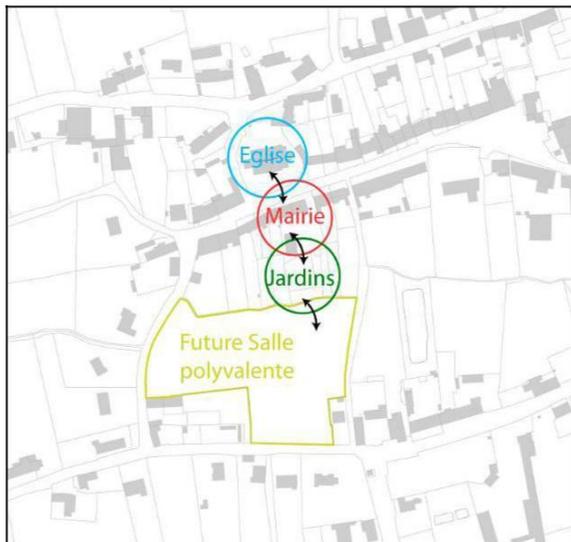
#### 3.3.1. Etat des lieux



Espace délaissé et arriéré de la mairie



Perception de la parcelle où sera implantée la future salle polyvalente



Situation schématique des jardins de la mairie entre la mairie et la future salle polyvalente

Située dans un axe Nord / Sud, dans le prolongement de l'église et de la mairie, une parcelle aujourd'hui sans réelles fonctions pourrait permettre, si elle était mise en valeur **de créer le lien entre les polarités existantes**, église et mairie, et le futur aménagement communal de la salle polyvalente. **De par sa faible qualité actuelle, cet espace représente un enjeu majeur d'aménagement du centre bourg.**

La parcelle est actuellement caractérisée par des éléments peu valorisants :

- Une médiocre qualité architecturale,
  - Une mauvaise fonctionnalité de l'espace et mauvaise lisibilité de l'espace et de ces fonctions (stationnement en émulsion gravillonnaire, jeu de boule dans un bâtiment en préfabriqué...),
  - Ainsi qu'une grande minéralité
- participent à la mauvaise qualité de l'espace.

*Les esquisses d'aménagement proposées ci-après visent toutes à proposer un aménagement qualitatif de cet espace et de le raccrocher à la centralité villageoise.*

### ELLES ONT EN OUTRE DES CARACTERISTIQUES COMMUNES :

- La végétalisation d'une partie de l'espace,
- La réalisation d'une passerelle,
- La réalisation d'un stationnement,

### LE PARTI D'AMENAGEMENT VISE A :

- Etendre le traitement des abords de la salle polyvalente jusqu'aux abords de la mairie et/ou faire un espace public cohérent et structuré,
- Requalifier un espace à ce jour délaissé,
- Développer des liaisons fonctionnelles et visuelles entre les pôles église/mairie/salle polyvalente intégrant l'implantation d'une passerelle,
- Conforter les équipements et les usages existants :
  - Le stationnement des véhicules des usagers du monde associatif et de la mairie, puis désormais des utilisateurs de la salle polyvalente,
  - Le maintien des associations sur le site et par la démolition progressive des préfabriqués dont la reconstruction de locaux pour le jeu de Boule

### TROIS HYPOTHESES D'AMENAGEMENT SONT DECLINES.

Toutes répondent au programme fixé par la maîtrise d'ouvrage.

Les trois propositions correspondent à un traitement et à une implantation différenciée des équipements.

Toutes les propositions répondent à une volonté de recomposition spatiale en introduisant un caractère paysager très affirmé dans la continuité du traitement des abords de la salle polyvalente :

- De favoriser les liaisons douces,
- D'implanter une passerelle piétonne favorisant les accès piétons aux 3 équipements,
- De conforter ou d'implanter de nouveaux équipements dans un souci d'intégration dans le tissu villageois.

### 3.3.2. Esquisse n°1 Maintien du jeu de boules à son emplacement actuel



- Maintien du local du jeu de Boules à son emplacement actuel en extrémité Sud Est de la parcelle (démolition / reconstruction d'un nouveau bâtiment à moyen, long terme),
- Démolition des préfabriqués à l'Ouest de la parcelle,
- Aménagement d'un accès véhicules et d'une aire de retournement jusqu'aux abords du local jeu de Boules et création d'un parking dans son prolongement à l'Est du parcellaire, dans le retour d'angle,
- Confortement de l'accès arrière à la mairie,
- Implantation d'une passerelle sur la rivière,
- Aménagement d'une sente piétonne depuis le local associatif jusqu'à la passerelle,
- Reconquête paysagère du terrain :
  - Abattage, dessouchage des Peupliers,
  - Plantation d'arbres de haut jet et de massifs arbustifs

#### NOTA :

Le terrain pourra être le siège pour l'accueil d'équipements type aire de jeux



### 3.4.3. Esquisse n°2 Déplacement du jeu de boule à l'ouest de la place



- Démolition des préfabriqués,
- Démolition du local de jeu de Boules. Déplacement de l'équipement à l'Ouest de la parcelle en lieu et place des préfabriqués avec accès des véhicules jusqu'à l'aplomb d'un accès véhicule. Aménagement d'un accès véhicules,
- Aménagement de cheminements piétons,
- Implantation d'une passerelle sur la rivière,
- Reconquête paysagère des limites du site et des emprises des bâtiments démolis. Création d'un îlot vert central délimitant la partie jeu de boule du cheminement d'accès à la salle polyvalente,
- Abattage, dessouchage des Peupliers,
- Plantation d'arbres de haut jet et de massifs arbustifs,
- Engazonnement du terrain.

**NOTA :**

Le terrain pourra être le siège pour l'accueil d'équipements type aire de jeux

### 3.4.4 Esquisse n°3 Déplacement du jeu de boule à l'ouest de la place & création d'un parking paysager



- Démolition des préfabriqués,
- Démolition du local de jeu de Boules. Déplacement de l'équipement à l'Ouest de la parcelle en lieu et place des préfabriqués avec accès des véhicules jusqu'à l'aplomb d'un accès véhicule. Aménagement d'un accès véhicules,
- Aménagement d'un parvis le long de l'équipement,
- Aménagement d'un parking le long de la limite Est du site à l'emplacement de l'ancien local du jeu de boule,
- Aménagement d'un accès et d'une aire polyvalente pour le stationnement lors de cérémonies, ou pour l'implantation de chapiteaux lors de manifestations,
- Implantation d'une passerelle sur la rivière,
- Reconquête paysagère des limites du site :
  - Abattage, dessouchage des Peupliers
  - Plantation d'arbres de haut jet y compris sur l'aire polyvalente,
  - Plantation de massifs arbustifs.
- Engazonnement du terrain.

#### NOTA :

Le terrain pourra être le siège pour l'accueil d'équipements type aire de jeux



Localisation schématique de la Fontaine Taviaux

### 3.4. Traitement paysager de la Fontaine Taviaux

Située à l'intersection de la rue de l'Hôpital et de la rue de la Fontaine Taviaux, cette source **ravitailait autrefois en eau tout le village**. Elle était captée pour alimenter une fontaine, un lavoir et un bassin de réserve situé à l'emplacement du monument actuel. **Il s'agit donc d'un site identitaire du village qui mériterait une mise en valeur.**



Fontaine Taviaux :  
Etat actuel

Fontaine Taviaux :  
Photomontage des aménagements projetés

#### 3.4.1. Etat des lieux

**Aujourd'hui, la fontaine n'est pas valorisée et passe complètement inaperçue. Il s'agit d'une fontaine strictement minérale** de pierres bleues et de briques enduites de mortier. Elle est agrémentée d'un bac à fleur.

#### 3.4.2. Parti d'aménagement

Réhabiliter et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau.

Les aménagements projetés prévoient :

- La réfection du muret en pierre bleue,
- La plantation d'une végétation de type milieu humide, - La pose d'un garde corps de style en ferronnerie.



Localisation schématique de l'école ruelle Mailly

### 3.5. Le projet d'aménagement des abords de l'école primaire ruelle Mailly



Ecole & ruelle Mailly



Angle de la ruelle Mailly et de la rue Jules Ferry

#### 3.5.1. Etat des lieux

**L'école primaire située ruelle Mailly est un imposant bâtiment de briques avec soubassement en pierre bleu implanté en retrait de la voie et séparé de celle-ci par un important talus. Une extension du bâtiment original a été édifiée au Nord de l'école à l'angle de la rue Jules Ferry. Cette annexe est un bâtiment de type R en briques. On accède à l'école, située en légère surélévation par rapport à la route, par un escalier ou un chemin en pente traité en gravillons.**

**A l'heure actuelle la configuration des abords de l'école ne facilite pas l'accès piétonnier. En outre, se posent des problèmes de stationnement aux heures d'arrivée et de départ des écoliers.**

#### Parti d'aménagement

- Sécuriser l'entrée
- Organiser le stationnement
- Favoriser les déplacements piétons
- Requalifier le site et le réintégrer dans la trame des espaces publics villageois.

### 3.6.2. Hypothèse n°1



Hypothèse d'aménagement n°1  
Ecole primaire ruelle Mailly

- Aménagement d'une cour fermée au stationnement des véhicules à l'arrière de l'école, traitée en béton désactivé ou en matériaux HQE type sable stabilisé ou enrobé végécol,  
Plantation d'arbres de haut jet en ponctuation,  
Traitement des limites par la plantation de haies ou de massifs arbustifs,  
Engazonnement des plates bandes,
- Marquage des entrées et des seuils d'accès à l'école par la réalisation de pavages en pierre,
- Préservation des talus s'étirant le long de la ruelle Mailly assurant la transition et la rupture de pente entre la voie et l'école,
- Aménagement d'un parking en épis traité en matériaux naturels et poreux type gravillonnage ou sable stabilisé sur l'accotement opposé à l'école en extrémité Est du site. Plantation d'une haie bocagère le long du parking, marquant la limite avec le riverain.  

**NOTA :** la proposition du stationnement le long de la ruelle Mailly est effectuée sur une parcelle privée, son aménagement nécessitera l'acquisition d'une bande de terrain
- Réfection de la ruelle Mailly,  
La pose de bordures et de caniveaux le long de la voie et dans l'intersection avec la rue Pasteur,  
La réalisation d'un tapis d'enrobé sur la voirie,  
La réfection du trottoir d'accès à l'école traité en béton désactivé

3.6.3. Hypothèse n°2

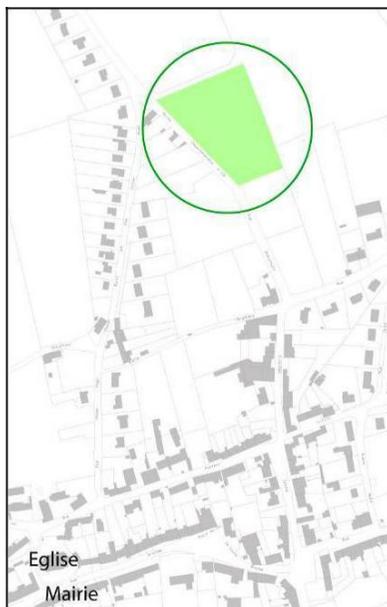


Hypothèse d'aménagement n°2  
Ecole primaire ruelle Mailly

- Aménagement d'une aire polyvalente pouvant accueillir le stationnement des enseignants à l'arrière de l'école, traitée en matériaux type béton désactivé ou enrobé végécol  
Plantation d'arbres de haut jet pour constitution d'un mail,  
Traitement des limites par la plantation de haies ou de massifs arbustifs,  
Engazonnement des plates bandes,
- Marquage des entrées et des seuils d'accès à l'école par la réalisation de revêtements des sols de type pavage pierre,
- Aménagement d'un parking perpendiculaire à la voie, ruelle Mailly, le long de l'école, sur l'emprise du talus. L'ouvrage nécessitera la réalisation de terrassements et la construction d'un muret de soutènement
- Réfection de la ruelle Mailly,  
La pose de bordures et de caniveaux le long de la voie et dans l'intersection avec la rue Pasteur,  
La réalisation d'un tapis d'enrobé sur la voirie,  
La réfection du trottoir d'accès à l'école traité en béton désactivé.

**L'ensemble du périmètre fera l'objet d'un effacement des réseaux ainsi qu'une étude d'éclairage spécifique :**

- Consoles sur façades,
- Projecteurs encastrés sous les arbres de haut jet.



Localisation schématique du terrain de football

#### **4. LE TRAITEMENT DES POLARITES DE L'ENTREE NORD : TERRAIN DE FOOTBALL ET CIMETIERE COMMUNAL**

Le terrain de football et le cimetière communal sont implantés en **entrée Nord de la tâche villageoise**. Ils s'étirent le long de la rue d'Hautmont. **Ils ont une position excentrée et sont relativement isolés du reste du village.**

##### **4.1. L'aménagement des abords du terrain de football**

###### 4.1.1. Etat des lieux

**Le terrain de football est implanté au Nord du cimetière**, au contact direct de ce dernier, **et en léger retrait de la voie**. **Les accotements, enherbés, accueillent un stationnement longitudinal non organisé** les jours de manifestations.

Le terrain de football est séparé de la voie et des **accotements enherbés par une haie taillée basse**.

**L'accès à l'équipement s'effectue en extrémité ouest du parcellaire.**

Bien que bénéficiant d'une structure stratégique en entrée villageoise, le site est dévalorisé en raison :

- Du manque de structuration, de grande minéralité et d'absence de fonctionnalité et de lisibilité des espaces,
- De l'impact visuel de container de collecte sélective.



Rue d'Hautmont & Terrain de football



Accès au terrain de football depuis la rue d'Hautmont



Accès au terrain de football depuis la rue d'Hautmont



Terrain de football : Hypothèse 1 plan des aménagements projetés

### PARTI D'AMENAGEMENT

- Accès à l'équipement en extrémité Nord Ouest du site
  - o Aménagement d'une aire polyvalente de forme courbe affectée au stationnement et aux manœuvres des véhicules, traitée en matériaux naturels poreux type gravillonnage,
  - o Ponctuation végétale par la plantation d'arbres de haut jet
- Aménagement d'une aire de stockage des containers de collecte sélective des déchets en extrémité sud du parking avec plantation des limites par une végétation dense à feuillage persistant afin d'intégrer l'équipement dans le site,
- Confortement des vestiaires dans l'axe des terrains, accès par un cheminement piéton traité en sable stabilisé, le long de la façade avant du bâtiment,
- Maintien d'un espace engazonné sur le pourtour du terrain de football
- Aménagement d'un second accès en extrémité Sud Ouest du site contigue au cimetière et d'une aire de stationnement des véhicules traitée en gravillonnage dans le prolongement sud du terrain de football. Cet aménagement vise à accueillir les véhicules lors des manifestations sportives et à mettre en sécurité les visiteurs.

### TRAITEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU POLE POUR :

- La plantation d'arbres de haut jet,
- La reconstitution de haies bocagères,
- La plantation de massifs arbustifs et l'engazonnement des abords des parking et terrain de football.



Terrain de football : Hypothèse 2 plan des aménagements projetés

### PARTI D'AMENAGEMENT

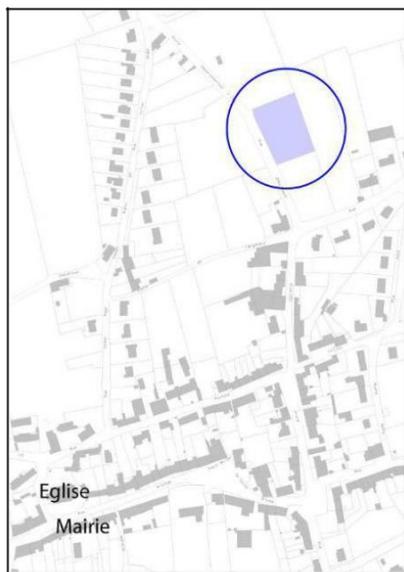
La seconde proposition d'aménagement s'inspire des grands principes d'aménagement de l'hypothèse N° 1

- Accès à l'équipement en extrémité Nord Ouest du site
  - o Aménagement d'une aire polyvalente de forme géométrique affectée au stationnement et aux manœuvres des véhicules, traitée en matériaux naturels poreux type gravillonnage,
  - o Ponctuation végétale par la plantation d'arbres de haut jet.
- Aménagement d'une aire de stockage des containers de collecte sélective des déchets en extrémité nord du parking avec plantation d'une trame végétalisée sur ses limites à base d'essences à feuillage persistant afin d'intégrer l'équipement dans le site.
- Confortement des vestiaires dans l'axe des terrains, accès par un cheminement piéton traité en sable stabilisé, le long de la façade avant du bâtiment,
- Aménagement d'un second accès en extrémité Sud Ouest du site et d'une aire de stationnement des véhicules traitée en gravillonnage dans le prolongement sud du terrain de football. Cet aménagement vise à accueillir les véhicules dans la parcelle lors des manifestations sportives et à mettre en sécurité les visiteurs.

Cette hypothèse propose l'aménagement d'un cheminement piéton en sable stabilisé autour du terrain de football et face aux vestiaires, de disposer d'une emprise minéralisée plus importante pouvant accueillir le public lors de manifestations sportives.

### TRAITEMENT PAYSAGER DE L'ENSEMBLE DU POLE POUR :

- La plantation d'arbres de haut jet,
- La reconstitution de haies bocagères et la plantation de massifs arbustifs
- L'engazonnement des abords des parkings et du terrain de football.



Localisation schématique du cimetière communal

## 4.2. L'extension du cimetière communal

### 4.2.1. Etat des lieux

Le cimetière communal est implanté en **entrée Nord de la tâche villageoise**. Il s'étire le long de la rue d'Hautmont dans le prolongement du terrain de football.

**Implanté en léger retrait de la voie, l'accotement, traité en gravillonnage, accueille un stationnement longitudinal.** La limite séparatrice est marquée physiquement par une clôture en palissade béton basse en façade masquée par des haies taillées basses et des haies bocagères sur les autres limites.

**L'accès est implanté dans la partie centrale du parcellaire ; délimité de l'espace public par un portail à double vantaux en métal. L'ensemble est austère en raison de l'omniprésence du minéral.**



Traitement de la séparation cimetière / voirie



Portail double vantaux du cimetière

**La municipalité est confrontée d'une part à un problème de saturation et doit d'autre part répondre aux nouvelles formes d'inhumation.**

Elle souhaite procéder à **une extension du cimetière dans le prolongement de ses limites**. Après réflexions menées avec le comité de pilotage l'hypothèse la plus judicieuse retenue en raison des distances réglementaires avec les habitations les plus proches et des possibilités d'acquisition est une **extension en profondeur à l'Est du parcellaire**.

**Celle-ci s'étendrait sur une longueur d'environ 60 m.**

L'objectif étant **de respecter la géométrie du site et de s'insérer dans l'environnement ce qui permet de maintenir les principes de fonctionnement et de conforter l'accès principal qui distribue des contre allées**.

## B / LES PROJETS DE VALORISATION

### 4.2.2. Projet d'aménagement

Le projet d'aménagement vise plusieurs objectifs

- **Développer un concept d'aménagement reposant sur une composition régulière** qui s'inspire des lignes du site favorisant une articulation et une parfaite intégration dans l'environnement,
- **Conforter l'accès principal et lui redonner un aspect plus solennel,**
- **Requalifier les limites et les accès le long du domaine public communal,**
- **Introduire une dimension paysagère** favorisant le trait d'union et l'insertion entre le site et son environnement,
- **Aménager un lieu répondant aux différentes formes d'inhumation** : traditionnelles, jardin du souvenir, columbarium...,
- **Proposer un concept d'aménagement reposant à la fois sur la mémoire et la symbolique du lieu.**



Cimetière communal : Plan des aménagements projetés

#### Le projet d'aménagement prévoit

La réfection du parking le traitement des limites et de l'entrée du site par :

- **La réalisation de caniveaux pavés** en délimitation de la voirie et du parking,
- **La pose de bordures en pierre bleue en délimitation du parking et des trottoirs** afin de cantonner le stationnement longitudinalement le long de la voie,
- **Le marquage de l'entrée par la réalisation d'un pavage grès du trottoir** dans le prolongement du portail,
- **La mise en valeur de la haie bocagère** le long de la clôture en plaque béton afin d'atténuer l'impact visuel de l'ouvrage.

#### L'extension du cimetière dans son extrémité Est s'articulera autour :

- **D'un lieu d'accueil destiné à recevoir le public du jardin du souvenir.** Le projet prévoit **la réalisation d'une placette traitée en pavage pierre et la pose d'un kiosque en bois** implanté dans l'axe de l'allée principale constituant le fond de scène depuis l'entrée.

**Cette placette sera bordée de plates bandes engazonnées et ponctuées d'arbustes de grande taille.** Ces plates bandes sont affectées au jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

- **D'un columbarium construit en limite Est du site**, constitué d'éléments modulables en maçonnerie brique et pierre bleue équipés de niches pour recevoir les urnes.
- **D'un lieu pour les inhumations traditionnelles** (caveaux) implanté aux extrémités Nord et Sud du site

**L'articulation entre le nouveau et l'ancien cimetière sera traitée par un aménagement paysager** : haies bocagères ponctuées d'arbres de haut jet

Les aménagements paysagers, par le choix des essences végétales vont contribuer à marquer les ambitions et la symbolique du site par :

- **Des essences rares d'arbres et d'arbustes de haut jet** de grande taille marquant le rythme des saisons,
- **Des associations arbustives** jouant sur des effets de masses, des harmonies de couleur,
- **La plantation de bulbes** qui se naturalisent,
- **Des engazonnements** associant en fonction des sites : gazon fleuri et gazon anglais.

